

l'industrie privée, il se trouve que parfois j'ai des tiraillements sur le plan philosophique lorsqu'on a à débattre certains projets de loi qui supposent une activité beaucoup plus intense du gouvernement dans les affaires économiques de la nation.

Lorsqu'on aura à regarder et à juger les intérêts en jeu et le bien général de la population canadienne, je crois qu'il nous faudra oublier nos penchants vers la libre entreprise et considérer davantage l'importance de protéger l'ensemble des Canadiens. Aujourd'hui, dans ce débat, c'est un peu le problème qui nous est posé à nous tous et, sans hésitation, je dois affirmer aujourd'hui que, sur ce problème de l'énergie et du pétrole, je me situe à gauche du centre. Monsieur le président, face à l'insécurité dans laquelle nous nous retrouvons en tant que Canadiens, sur le plan de l'énergie, je n'hésite pas du tout à prendre position en faveur d'une action marquée et directe du gouvernement fédéral dans le domaine de l'énergie en général et du pétrole en particulier.

C'est pourquoi le bill C-236, monsieur le président, qui propose à toutes fins pratiques d'accorder au gouvernement fédéral certains pouvoirs très étendus pour gérer les approvisionnements et la distribution du pétrole au Canada pour une année, est un bill que nous allons devoir appuyer, parce qu'il vise justement à protéger les intérêts de tous les Canadiens.

● (1520)

Je suis satisfait de ce que le gouvernement ait cru nécessaire de limiter la portée de ce bill dans le temps, en ce qu'il n'aura force de loi pendant une année seulement. Si besoin est, le Parlement devra sanctionner à nouveau une extension des pouvoirs qui sont prévus dans le projet de loi à l'étude.

Étant donné la restriction imposée par ce projet de loi, je suis parfaitement à l'aise pour faire confiance au cabinet, de même qu'aux exigences qu'il mettra sur pied, afin de parer à la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons.

Ceci dit, j'aimerais faire un peu l'historique de la situation pour peu que je puisse ajouter des éléments qui n'ont pas déjà été exposés par mes préopinants. Le Canada produit actuellement quelque deux millions de barils de pétrole par jour. De ce montant, environ 50 p. 100 sont exportés aux États-Unis et les autres 50 p. 100 sont utilisés au Canada, de Vancouver à Ottawa.

Voici que le reste du Canada, au cours des années antérieures, a dû compter sur le marché d'approvisionnement international. Mais si on revoit l'histoire, on se rend compte, que lorsque nous avons commencé à développer l'énergie au Canada, c'était en 1947, et qu'avant, le Canada n'avait dû compter que sur des importations des États-Unis, pour l'Ouest canadien, et des pays arabes pour l'Est du Canada.

Jusqu'à 1947, monsieur le président, nous ne produisions à toutes fins pratiques aucun baril de pétrole au Canada. Ce n'est qu'en 1947 qu'on a commencé à développer les ressources qui avaient été découvertes en Alberta. Au cours des années qui ont suivi, cette industrie c'est développée mais elle était en concurrence avec une industrie très forte et en expansion aux États-Unis, qui venait elle-même concurrencer cette industrie canadienne naissante.

C'est alors que le gouvernement canadien, en 1961, a posé ce premier geste qui, en établissant un marché canadien protégé pour l'industrie de l'Ouest, a permis à cette industrie de se développer.

Approvisionnement d'énergie—Loi

Cela m'amène à discuter de la position du Québec dans ce problème. Il y a des gens qui se demandent un peu quelle est la position du Québec face à la crise actuelle, et surtout aux propositions de solutions qui sont avancées de part et d'autre.

Dans le passé, comme je le disais, le Québec a toujours pu s'alimenter à l'extérieur du Canada. Cela est vrai depuis toujours, et c'est encore vrai aujourd'hui, à quelques exceptions près. Le marché international fonctionnait, et le combustible était amené jusqu'à Montréal par pétroliers en partie, durant la période évidemment où l'on pouvait naviguer. Il y avait aussi le pipe-line encore en place, qui relie Portland à Montréal, et permet de maintenir dans une certaine mesure les approvisionnements au cours des périodes où la navigation est fermée.

Cela a très bien fonctionné au cours des années, mais maintenant le marché s'est accru, la demande a augmenté, et le pétrole de Portland ne suffit plus, surtout lorsque l'approvisionnement à Portland même est menacé.

Lorsque le gouvernement canadien, en 1961, a décidé d'établir la ligne Borden, c'était une sage décision, monsieur le président, mais n'empêche qu'à ce moment-là ce projet allait jusqu'à un certain point à l'encontre des intérêts du Québec, puisque l'industrie de raffinerie du pétrole, qui était installée dans le Québec, à Montréal en particulier, profitait du marché de Toronto et du reste de l'Ontario, puisque les pétroliers ne remontaient pas à ce moment-là la Voie maritime du Saint-Laurent, pour se rendre avec du pétrole en quantité suffisante jusqu'aux États-Unis et jusque dans les Grands lacs.

Montréal a pu bénéficier au cours de cette période du marché d'Ontario, et lorsque cette décision de 1961 a été prise, cela a affecté négativement l'industrie de Montréal. Nous l'avons acceptée, nous de l'Est, et du Québec en particulier, parce que c'était une politique canadienne juste, et qui visait à protéger et à permettre le développement d'une industrie canadienne nécessaire.

A Montréal, nous avons vu pendant un certain nombre d'années le plafonnement de nos industries de pétrole, qui ne se sont pas développées jusqu'en 1970, soit neuf années plus tard, alors que nous avons été témoins d'une expansion dans le domaine du raffinage pour la province de Québec.

Nous avons donc jusqu'à un certain point contribué, en acceptant cette politique, à nous rationner sur le plan du développement. Nous avons bien sûr continué à bénéficier d'un prix qui nous était avantageux dans l'Est, au Québec et dans les provinces Maritimes. Cela était dans l'intérêt national, et il fallait assurer, monsieur le président, un marché canadien au pétrole de l'Alberta, afin que cette exploitation devienne rentable.

Ce qui semblerait maintenant être le problème, c'est que le gouvernement du Canada a des devoirs et des responsabilités envers tous les Canadiens, et il ne peut pas se soustraire à ses responsabilités sans s'attirer des blâmes, qui lui seraient mérités d'ailleurs.

Il devait donc prendre des précautions face à une situation aussi sérieuse, et c'est là le but principal du projet de loi qui est à l'étude. De plus, le gouvernement se devait d'établir une politique de l'énergie à long terme, et c'est ce que le premier ministre nous a dévoilé jeudi après-midi, à la grande satisfaction de tous les Canadiens.

Il ne faudrait pas toutefois que l'établissement d'une politique énergétique canadienne totale, à l'encontre de l'ancienne qui était partielle, se fasse une deuxième fois sans tenir compte des intérêts prioritaires des provinces,